



HAL
open science

Deux inscriptions byzantines de Haute-Égypte (réédition de I. Thèbes-Syène 196 r° et v°)

Jean Gascoü

► **To cite this version:**

Jean Gascoü. Deux inscriptions byzantines de Haute-Égypte (réédition de I. Thèbes-Syène 196 r° et v°). Travaux et mémoires, Collège de France, Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance, 1994, 12, p. 323-342, 2 pl. halshs-00001538

HAL Id: halshs-00001538

<https://shs.hal.science/halshs-00001538>

Submitted on 6 May 2004

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

article paru dans *Travaux et mémoires*,

Collège de France, Centre de recherche d'histoire et civilisation
de Byzance, 12, 1994

Deux inscriptions byzantines de Haute-Égypte (réédition de I. Thèbes-Syène 196 r° et v°)*

par Jean GASCOU

Le Department of Egyptian Antiquities du British Museum possède deux inscriptions grecques de l'époque byzantine avancée gravées sur les deux faces d'une plaque de grès rougeâtre, inventoriée sous le n° 1196, mesurant 44,3 × 43 cm. Épaisseur non communiquée. Achetée par W. Budge le 2 avril 1887, la pierre proviendrait de Kom Ombo, l'antique Omboi ou Ombos, ce qu'il conviendra d'examiner¹. L'un des textes, complet, avec décor au trait en forme de *tabula ansata*, est en capitales. L'autre, entouré d'un trait formant en haut une queue d'aronde, présente des formes et des ligatures empruntées à la cursive². Un éclat dans la pierre, en bas à gauche, a emporté le début des lignes 13 et 14. Le texte en capitales (mon n° II) passe traditionnellement pour le « recto », le second, au « verso » (mon n° I), étant tenu pour postérieur.

Le « recto » se rapporte à la restauration d'un bâtiment public servant de logement, οἰκητήριον (II, 12)³. Le « verso » commémore la construction d'une hôtellerie, ἀπαντητήριον (I, 2-3)⁴, pour des soldats de passage. Une grande ferveur reli-

1. Je dois ces renseignements à M^{me} Charlotte Roueché qui a d'autre part pris la peine de collationner mes transcriptions sur les originaux. Je la remercie très vivement de sa précieuse coopération et de ses savantes suggestions. J'adresse aussi l'expression de ma reconnaissance à M. Stephen Quirke, conservateur au Department of Egyptian Antiquities, qui a facilité la tâche de Ch. Roueché, lui a communiqué les informations dont j'avais besoin et s'est occupé de la réalisation des photographies publiées ici avec la permission des Trustees du British Museum.

2. Ch. Roueché a observé des restes de couleur rouge dans les lettres.

3. Voir sur ce vocable HUSSON 1983, p. 187-188, qui le définit comme un terme général désignant une habitation, particulièrement un logement de fonction (d'après le texte byzantin *P. Cairo Masp.* I 67002 III, 1), ce qui nous rapproche de l'emploi présent. Le mot, rare, « a un caractère emphatique marqué ». Ici, comme le terme οἰκησις de I, 9 auquel il correspond, il paraît se rapporter au « logement » en tant qu'action de loger plutôt qu'au local où on loge.

4. I, 2-3. Sur ce terme, voir HUSSON 1974, p. 169-170 et, en dernier lieu, *Bull. ép.*, REG 100, 1987, p. 370, n° 491 et p. 378-379, n° 525.

gieuse empreint les deux textes : des symboles chrétiens⁵, une allusion à la Divine Providence dans un cas (II, 2)⁶, une référence scripturaire et une invocation au Christ dans l'autre (I, 13-14). La construction d'hôtelleries, chez les Byzantins, faisait partie des *officia pietatis*⁷.

G. Rouillard (désignée ci-dessous comme R), souligne bien, à la p. 85 de son édition, la valeur historique de ces documents : « Les documents épigraphiques provenant de l'Égypte byzantine sont presque tous des inscriptions funéraires. Quelques-uns seulement sont relatifs aux institutions et, par leur rareté même, ils sont d'autant plus dignes d'attention. Tel est le cas des deux inscriptions de la stèle⁸ d'Ombos ». De fait, l'attention n'a pas manqué, puisque ces textes comptent à présent six éditions, sans compter les commentaires qu'il m'arrivera de citer. Mais la discussion reste à mon avis ouverte sur trois points : la provenance, le rapport des deux inscriptions entre elles et surtout l'établissement du texte du « verso », obéré par les particularités graphiques et le dégât que j'ai signalés plus haut.

La tradition éditoriale, à laquelle je me référerai sous les sigles H, L, R, SB, SEG, B et G, se présente comme suit :

H = H. R. HALL, *Coptic and Greek Texts of the Christian Period (...) in the British Museum*, Londres 1905, p. 1-3, n° 1196 r° et v° et pl. I et II (en fac-similé), sans accentuation, avec traduction. C'est à H que remonte la distinction entre « recto » et « verso ». H se fonde sur les différences d'écriture. Il semble que le « verso », avec sa morphologie cursive, lui ait paru plus évolué, plus tardif que le texte en capitales.

L = G. LEFEBVRE, *Recueil des inscriptions grecques chrétiennes d'Égypte*, Le Caire 1907, n°s 561 et 562, sans accentuation ni traduction. Édition succincte d'après H et une copie de Seymour de Ricci.

H et L, éditions que l'état des connaissances, en leur temps, ne pouvait que rendre assez déficientes, n'entreront que marginalement dans ma discussion. Il m'arrivera cependant d'en tenir compte, en particulier quand leurs leçons sont supérieures à la tradition éditoriale ultérieure.

R = G. ROUILLARD, « Notes sur deux inscriptions d'Ombos », *Mélanges offerts à M. Gustave Schlumberger*, Paris 1924, p. 85-100, sans accentuation, avec une numérotation discontinue des lignes du « recto » au « verso » (au sens de H). Excellente photographie du « verso » (pl. II). Assortie de traductions et d'un commentaire substantiel, cette édition marque un net progrès par rapport à H et L, mais le déchiffrement du « verso » reste encore imparfait, au moins autant par négligence (plusieurs coquilles ou fautes d'inattention manifestes qu'il est inutile de reprendre) ou par passivité vis-à-vis des éditions antérieures qu'en raison des problèmes graphiques. L'édition R est reproduite sans changement dans *DACL* XII, 2, col. 2078-2081.

5. Sur le $\chi\mu\gamma$ de II, 1, la bibliographie de l'édition *I. Thèbes-Syène 296* (désignée ci-après comme B) est à compléter par L. MIGLIARDI ZINGALE, *Analecta Papyrologica* 1, 1989, p. 19, n. 13 et *P. Lugd. Bat.* XXV 62, n. 1. Je ne prends pas position sur la valeur de ces lettres, ni, à plus forte raison, sur la traduction « saint est le Seigneur » de B.

6. Pour exprimer l'aide de la Providence, on attendrait plutôt ici *συναϊρομένης* que *συναϊρουμένης* (voir *P. Laur.* II 41, n. 3).

7. *CJ* I, 3, 34 (472).

8. Le mot de « stèle » employé par cette editrice et adopté par d'autres présente l'idée d'un monument dressé, alors qu'il devait être en l'occurrence encastré dans un mur comme le suggère le mot de *ταβλίον* de II, 16 (plaque).

SB = *Sammelbuch Griechischer Urkunden aus Ägypten*, vol. IV (1931), n° 7475.

SEG = *Supplementum Epigraphicum Graecum*, vol. VIII (1937), n° 780.

Les deux versions précédentes reprennent R en accentuant, tout en proposant en apparat critique (*SB*) ou en incorporant directement (*SEG*) des conjectures d'inégale valeur dues à F. Bilabel pour *SB* et à W. H. Buckler et M. N. Tod pour *SEG*, si bien que nous devons considérer *SB* et *SEG* comme des rééditions indépendantes, chacune avec ses mérites et ses défauts. Noter que *SB* a adopté une numérotation continue des lignes d'un texte à l'autre dans l'ordre inauguré par H, avec une ponctuation contestable au « recto », à la l. 7 (un point devant ἐγένετο) et à la l. 10 (un point devant ἀνανεώθη). De son côté, *SEG* se distingue de la tradition antérieure et ultérieure par une inversion significative de l'ordre de présentation des deux textes (voir ci-dessous § 2).

B = A. BERNAND, *De Thèbes à Syène*, Paris 1989, nos 196 r° et v°. Cette édition, assortie de traductions, fondée sur les fac-similés de H et la photographie de R (pl. 79 et 80, 1 et 2), reprend essentiellement le texte de R, accentué, débarrassé de la plupart de ses coquilles, avec une numérotation continue des lignes dans l'ordre inauguré par H. Lorsque B s'écarte de R, c'est plutôt en faveur de *SEG*, parfois à bon escient (l. 12 = II, 12), mais aussi dans ce que cette édition peut offrir de moins convaincant par rapport à R et *SB* (l. 26 = I, 6). Inversement, une leçon de *SEG*, excellente pour la syntaxe, paléographiquement certaine à présent, est écartée sans explication à la l. 31 (= I, 11). Dans l'ensemble, aucun progrès textuel, malgré les possibilités offertes par des inscriptions parallèles, notamment dans les *I. Philae* II d'E. Bernand (voir *ad I*, 7, p. 329). Les catalogues de papyrus auraient fourni entre autres choses un recoupement prosopographique intéressant (voir *ad I*, 6-7, p. 334-335) et une importante correction pour la l. 31 (voir *ad I*, 11, p. 333). Le commentaire repose sur celui de R, cité à loisir, alors qu'il n'est plus très actuel. Le lemme critique, où j'ai relevé plusieurs erreurs ou omissions, n'est pas fiable. Mais comme je ne fais pas œuvre de recenseur⁹, je préfère ne pas discuter à fond cet aspect de B, souhaitant surtout établir un texte sain.

G = La présente édition. Je me fonde sur les excellentes photographies publiées ici (pl. I et II), qui me dispensent d'une description paléographique systématique, et sur une collation de Ch. Roueché. J'adopte, pour des raisons que j'expose au § 2, l'ordre de présentation de *SEG*, si bien que mon texte n° I correspond à l'ancien « verso » de H, L, R, *SB* et B. Mon texte n° II est l'ancien « recto ». Comme nous avons affaire à des documents différents, je n'ai pas adopté la numérotation continue des lignes d'un texte à l'autre, comme l'ont fait *SB* et B.

1. Provenance

« Découverte à Kom Ombo » (R, p. 85), « trouvée à Kom Ombo » (B) : telle est donc l'origine assignée unanimement à la pierre¹⁰. Renseignements pris auprès du British Museum, M^{me} Ch. Roueché se montre moins affirmative : « Said to come from Kom Ombo ». Je serais tenté de conclure de cette formulation que le British Museum ne dispose actuellement d'aucune information vérifiable sur ce point. J'irais même plus loin, en supposant qu'il ne s'agit que d'un bruit recueilli par Budge auprès

9. Pour une évaluation de l'ouvrage, voir J. BINGEN, *CdÉ* 65, 1990, p. 129-159.

10. H. LECLERCQ, *DACL* XII, 2, col. 2078-2081, en fait la pièce maîtresse (à vrai dire unique) de son article sur Ombos. La notice consacrée à Kom Ombo par S. TIMM, *Das christlich-koptische Ägypten in arabischer Zeit*, III, Wiesbaden 1985, p. 1469 est plus réservée. Timm en tout cas ne paraît pas faire grand cas de nos documents, qu'il cite en passant (à tort sous les nos 7475 et 7476 de *SB* IV) tout en les définissant, à tort encore, comme des pierres tombales. H. KEES, dans son article sur Omboi de *RE* XVIII, 1, col. 346-349, ne se réfère pas à ces textes dont il ne pouvait pourtant ignorer l'existence.

du vendeur. Est-il besoin de rappeler que de telles sources sont peu fiables¹¹ ? En tout cas, les deux inscriptions ne comportent aucun indice interne permettant de les rattacher positivement à Omboi, ce qui devrait inciter à la prudence.

Le matériau, du grès, suggère du moins que la pierre provient de la Haute-Égypte, ce qui laisse en effet quelques chances à Omboi. Comme les inscriptions mentionnent des militaires, Omboi se recommanderait encore, puisque sa garnison est assez bien attestée à l'époque¹². Mais tout site de garnison de Haute-Égypte conviendrait aussi bien, en particulier Syène et Philae, qui ont déjà livré plusieurs inscriptions qui, par leur contenu ou leur phraséologie, se rapprochent des nôtres¹³. Louis Robert les a même autrefois attribuées précisément à Philae, mais sans donner d'explication¹⁴. Ma propre conclusion sur la provenance de ce petit monument facile à transporter et qui a pu connaître bien des tribulations avant l'acquisition de Budge sera suspensive : Haute-Égypte sans plus.

2. Historique des constructions

Si on adopte l'ordre de publication de H, il faut en tirer pour conséquence que l'hôtellerie restaurée du « recto » n'est pas la même que celle dont le « verso » commémore la construction. Ce point de vue soulève des difficultés qui n'ont pas échappé à R. Consciente de la fragilité d'une argumentation paléographique, R essaya, p. 94-97, de sauvegarder la séquence de H en tirant parti des données internes. Elle n'aboutit en fait, après diverses spéculations que je ne crois pas utile de reproduire ni de critiquer, qu'à cet aveu d'indécision : « La question demeure assez obscure » (p. 97). Inversement, *SEG*, malgré les hésitations qui se reflètent dans le commentaire, semble considérer, par l'ordre suivi, que les deux inscriptions se rapportent à la vie d'une même hôtellerie. Le titre *deversorium aedificatum et restauratum* est même fort explicite. Le « verso », qui a trait à une construction, dut être gravé avant le « recto » où il n'est question que de réfection. C'est ainsi aussi que R. Rémondon a vu les choses¹⁵. Sur une question de cette nature, seules des observations faites sur le terrain permettraient de trancher. Mais, puisque le contexte archéologique des inscriptions nous échappera toujours, je considère que les positions de *SEG* et de Rémondon résolvent en l'état plus de difficultés qu'elles n'en soulèvent ou encore qu'elles

11. Voir à titre d'exemple ma discussion d'*IG Fay.* I 69 dans *CdÉ* 65, 1990, p. 111-115 et la découverte d'H. Cuvigny concernant la provenance des *O. Florida* (voir les Actes du XX^e Congrès de Papyrologie de 1992, à paraître).

12. Pour les institutions militaires d'Omboi (une *vexillatio*) à l'époque byzantine avancée, voir en dernier lieu *P. Laur.* III 111, 3 et n. (VI^e s. et même probablement fin du siècle), qui se rapporte au sel à fournir à ce *numerus*. L'inédit *P. Vindob.* G 15884 + 27455 (Hermopolis; VI^e s.) fait encore état, r^o, l. 7, d'un paiement pour le sel de la vexillation d'Omboi, ἀλὸς οὐξιλλατ(ίωνος) Ὀμβων, en compagnie de Latopolis (l. 4). Pour les institutions militaires d'Omboi au IV^e s., voir A. K. BOWMAN, *BASP* 15, 1978, p. 31.

13. On trouve en particulier à Philae des inscriptions commémoratives tardives dont le matériau, le décor ou le format évoquent nos pièces, par exemple *I. Philae* II 218 (pl. 103) et 225 (pl. 104). Quant aux institutions, maints rapprochements seraient possibles aussi. Les inscriptions comparables de Syène (ou attribuées à Syène) sont *I. Thèbes-Syène* 235, 236 et 237.

14. L. ROBERT, *Opera Minora Selecta*, II, Amsterdam 1969, p. 875. L. ROBERT, *ibid.*, n. 5, lit en outre à juste titre λαμπρ(οτάτου) au lieu de λαμπρ(οῦ) à la l. 5 de notre texte I.

15. RÉMONDON 1961, p. 63-64, suivi par HUSSON 1974, p. 196.

ont pour elles tout simplement le bon sens. Un ἀπαντητήριον, destiné à héberger des soldats en visite, fut construit pendant une indiction 14. Cet événement fut commémoré par notre texte I. Après une période d'abandon et de ruine qui se poursuivit jusqu'à une indiction 15, l'hôtellerie fut relevée. Ses fonctions semblent élargies désormais à l'accueil des ξένοι et non plus des στρατιῶται. Il est question aussi des visiteurs se présentant ἄνευ δημοσίας συνόψεως (l. 14). Cette expression est embarrassante. Le contexte (notamment la l. 12) suggère qu'elle se rapporte à des visiteurs qui, avant la mise en service de l'hôtellerie, n'auraient normalement pas eu droit à un οἰκητήριον public. Inversement, on peut supposer que, s'ils étaient venus avec une δημοσία σύνοψις, ils auraient eu un titre à être logés même si l'hôtellerie n'avait pas existé. Le mot de σύνοψις paraît donc désigner ici un droit au logement ou un document constitutif de ce droit. C'est ainsi que semblent comprendre R, « sans avoir droit à la réquisition » et B, « qui n'ont pas droit à la réquisition publique ». Ces formulations sont plutôt des interprétations que des traductions car, jusqu'à présent, σύνοψις, *conspic-tus*, ne s'est rencontré qu'au sens de liste, de sommaire et, plus techniquement, de document financier ou budgétaire prévisionnel, d'estimation fiscale (*taxatio*), de devis¹⁶, mais pas au sens auquel nous sommes conduits ici. À moins qu'ἄνευ δημοσίας συνόψεως ne soit équivalent de ἐκτὸς δημοσίας συνόψεως, « hors budget », « hors prévisions financières publiques ». En ce cas, l'hôtellerie aurait servi à l'hébergement de visiteurs non inscrits au chapitre des dépenses de la collectivité locale ou de l'administration, mais qui entendaient bien être logés. Une dernière hypothèse enfin, voisine de la précédente, serait suggérée par P. Beatty Panop. 1. Dans ce document, la notion de συνοφιστής, traduite par « surveyor », paraît en fait très proche de celle d'ἐπιμελητής, agent liturgique municipal chargé de la *cura operum* (en l'occurrence des ταμιακὰ πλοῖα)¹⁷. Le verbe συνοφίζω y est mis sur le même plan qu'εὐτρεπίζω, « préparer » (sc. les annonces des soldats)¹⁸. En ce cas, ἄνευ δημοσίας συνόψεως signifierait « sans préparation publique ».

Quoi qu'il en soit, avec ou sans σύνοψις, l'accueil de ces hôtes paraît avoir constitué pour la collectivité en cause une nécessité, sinon juridique, du moins pratique, puisqu'il a fallu leur aménager une hôtellerie spéciale : c'est donc que ces ξένοι, ces visiteurs intempestifs, devaient inclure toute espèce de fonctionnaires en ἐπιδημία, dont des militaires. La vocation de l'hôtellerie n'a pas substantiellement changé. À l'occasion de l'ἀνανέωσις, on utilisa, pour consigner l'inscription commémorative (texte n° II), le revers vierge de la première inscription.

L'abandon dura longtemps, assez du moins pour que l'édifice se remplisse de détritrus (τῆς κόπρου τῆς πολλῆς τῆς οὔσης πρὸ πολλοῦ τοῦ χρόνου; II, 5-6)¹⁹. Nous devons en conclure que l'indiction 15 du texte II ne peut suivre immédiatement l'indiction 14 du texte I. Que signifierait alors πολὺς χρόνος? Il nous faut donc supposer un écart d'au moins un cycle entre les deux inscriptions.

16. Pour ces acceptions, voir R, p. 95 et n. 1, P. Thmouis 1, p. 36, n. 1, et LUKASZEWICZ 1986, p. 115 et n. 282.

17. Comparer P. Beatty Panop. 1, 177, 184-87 et 241-43. Sur l'épimélète, voir ci-dessous.

18. Comparer P. Beatty Panop. 1, 174 et 218.

19. C'est, en Égypte, le lot d'un édifice en ruine que de devenir un dépotoir (HUSSON 1983, p. 297).

3. Datation

En ce qui regarde leur datation, il y a consensus pour attribuer nos textes au VI^e ou au VII^e siècle. Ce point de vue ne soulève pas d'objection, à condition toutefois d'exclure, puisque toutes les institutions sont ici byzantines, l'époque des dominations étrangères, c'est-à-dire l'occupation sassanide de 619/29 et, à compter de 641, le régime arabe. L'indiction 15 de II ne peut donc être postérieure à 611/12. C'est là mon *terminus ante quem*.

Le n^o I nous apporte des données institutionnelles qui, avec l'aide de l'indiction 14²⁰ et du 19 pauni (13 juin) de la l. 12, permettent de resserrer quelque peu la chronologie. Un duc de Thébaïde Gabriélios y porte le titre de δούξ τῆς Θηβαίων χώρας (l. 24-25). Or, jusqu'à 505 au moins, le ressort du duc ou *comes rei militaris* de Thébaïde est toujours appelé, dans la documentation égyptienne, un *limes* (*Thebaicus limes*; Θηβαικὸν λίμιτον)²¹. C'est encore l'expression utilisée en 539 par Justinien dans son Édît XIII § 23²², à une époque où le *comes rei militaris* est redevenu un duc. D'autre part, on ne rencontre pas *in terminis* de δούξ τῆς Θηβαίων χώρας avant Apiôn, en 548/49²³. Encore le document auquel je me réfère n'est-il daté qu'indirectement et peu sûrement²⁴. Si on voulait se fonder sur des bases plus solides, on serait renvoyé au plus tôt au début du règne de Justin II et à celui de Tibère II, avec les ducs Athanasios, Kallinikos, Ioulianos²⁵ et Theodôros²⁶. Je doute fort en conséquence que l'indiction 14 de I soit antérieure au règne de Justinien, soit à 535/36, qui reste de toute manière peu probable d'après mes remarques précédentes sur l'Édit XIII § 23²⁷. Après quoi nous avons 550/51, 565/66, 580/81, avec 595/96 comme terme, puisque je suis obligé de maintenir au moins un cycle indictionnel de distance entre I et II, que je ne peux considérer comme plus tardif que 611/12²⁸.

20. Nous sommes à la fin de l'année indictionnelle (λήγουσης). Pour les formules indictionnelles avec λῆξις ou λήγουσα, voir R. S. BAGNALL et K. A. Worp, *BASP* 16, 1979, p. 244-245. Ces auteurs notent qu'elles sont propres à la documentation « thébaine » (au sens large). En revanche, l'indiction, en Thébaïde, commence généralement au début de mai, alors que dans le présent cas, il nous faut peut-être supposer, comme dans le texte hermopolite *P. Lond.* V 1794, 11-12 (26 juin 488) ou dans l'inscription de Latopolis publiée par S. SAUNERON et R.-G. COQUIN, *Livre du Centenaire de l'IFAO*, Le Caire 1980, p. 259, n^o 54, 2 (= W. BRUNSCH, *Orientalia* 60, 1991, p. 96, n^o 25, 3-4) une indiction partant du début de juillet, soit le premier juillet soit le premier epeiph. Cela ne rendrait-il pas compte de l'allusion à une « nouvelle indiction » dans *I. Philae* II 225, 8, datée du 1^{er} epeiph ?

21. R. RÉMONDON, *CdÉ* 40, 1965, p. 193.

22. Commentée τουτέστι δύο Θηβαίδας (interpolation possible).

23. *P. Oxy.* I 130, 2-3.

24. Voir J. GASCOU, *TM* 9, 1985, p. 55, n. 370.

25. Pour leur dossier, voir D. FEISSEL et I. KAYGUSUZ, *TM* 9, 1985, p. 401-402.

26. *I. Philae* II 216, 7; voir aussi *P. Laur.* III 111, 1.

27. Noter aussi qu'en 535/36, le duc Gabriélios serait en concurrence avec le duc Narsès Kamsarakan, l'auteur du coup de force contre les païens de Philae que l'on situe actuellement entre le milieu de 535 et la fin de 537 (*I. Philae* II, p. 253). D'autre part, dès le 30 octobre 537, le duc Iôannès fils de Komètas mentionné par l'Édit XIII § 24 est déjà en place, si j'ai raison de restituer son nom dans la lacune du début de la l. 2 de *P. Cairo Masp.* I 67123, soit [Φλ(αουίω) Ἰωάννη τ]ῶ ἐνδοξο[τά]τῳ καὶ πανευφύμῳ στρατ[η]λάτῃ, υἱ[ῶ] τοῦ [τῆ]ς | [μακαρίας μνήμ(ης) Κο]μήτου κτλ. Le μακαρίας de l'éditeur pourrait être avantageusement remplacé par un adjectif de rang, comme le μεγαλοπρεποῦς suggéré par l'Édit XIII § 24.

28. Voir au paragraphe précédent ma discussion de la chronologie relative des deux documents.

Il me paraît difficile de préciser d'avanage. Rémondon inclinait pour le règne de Justinien, car notre texte semble refléter l'active politique de constructions publiques, particulièrement militaires, caractéristique de cet empereur et célébrée par le *de Aedificiis* de Procope²⁹. Mais l'année 550/51 semble déjà occupée par le duc Markianos³⁰. En 565/66, le duc pourrait être Kuros, prédécesseur d'Athanasios³¹. En revanche, les années 580/81 et 595/96 sont actuellement libres pour le duc Gabrièlios.

4. *Vertus administratives*

Beaucoup de dédicaces byzantines de monuments célèbrent, souvent en combinaisons de termes, les vertus ou les capacités d'initiative ou de direction des responsables des travaux, à l'aide d'un vocabulaire d'apparence moralisante, très empreint en tout cas d'idéologie administrative. Nos inscriptions ne font pas exception à cet usage avec le lexique suivant : ἔπειξις, ἐπιείκεια, σπουδή. Quant aux combinaisons, nous avons :

(ἐκ) σπουδῆς καὶ διοικ(ήσεως) (I, 7)³²,
 τῆς σπουδῆς καὶ ἐπίξεως (II, 3)³³,
 ἐξ ὑπομνήσεως καὶ ὑποβολῆς καὶ ἐπιεικείας (II, 8-9).

Terme favori des inscriptions de ce genre, où il figure le plus souvent comme ici en tête des formules, σπουδή est traduit généralement par « zèle ». Cela se soutient fort bien à condition de marquer que ce zèle ne se rapporte pas à une disposition morale générale de la personne, mais à une *industria* déployée à l'occasion d'une mission particulière. La σπουδή, d'après les papyrus contemporains de nos inscriptions, peut se confondre avec la tâche elle-même, censée être accomplie ou devoir être accomplie avec zèle comme le veut l'idéologie administrative³⁴. Nous ne sommes pas loin de ce que le latin entend par *cura* (ἐπιμέλεια; φροντίς), soin, mais aussi mission ou

Si je me suis trompé, 610/11 devient acceptable pour le texte I, mais 625/26 est à rejeter à cause de l'occupation sassanide et 640/41 présente l'inconvénient de coïncider avec l'année de la conquête arabe.

29. RÉMONDON 1961, p. 84. L'édition R, p. 96, n. 3, rapproche nos textes de Procope, *Aed.*, VI, 1 (hôtelleries pour gouverneurs et bains à Taposiris, en Libye).

30. *P. Lond.* V 1708, 83, tel que l'interprète du moins RÉMONDON 1955, p. 113-118 (voir cependant l'éd. pr., n. 79). Sur Markianos, voir aussi *SB VI* 9616, r^o, 15.

31. RÉMONDON 1955, p. 119 (voir *P. Cairo Masp.* I 67002 II, 1).

32. Mon supplément (ἐκ) est nécessaire à la syntaxe (voir par exemple *I. Philae* II 216, 9), sinon il faudrait tout ramener au datif. La présente expression trouve un parallèle assez littéral dans *I. Philae* II 222, 6 : [δι]οικήσει καὶ σπο[υδῆ]. Les précédents éditeurs avaient interprété le δ de διοικ(ήσεως) comme un ο, ce qui les a amenés à athétiser les deux premières lettres et à lire [οι] οἰκ(ονομίας). A vrai dire, mon δ, de petit format, ne se distingue pas facilement d'un ο. Mais il est tracé comme les autres δ du texte, une boucle fermée à droite par un trait oblique. D'autre part, M^{me} Roueché a observé (ce que la photographie ne rend pas) que ce trait se prolonge jusqu'à rencontrer le iota, ce qui s'accorde mieux avec la morphologie d'un δ miniature qu'avec celle d'un ο.

33. Comprendre συναιρουμένων (cf. II, 2), mais, comme on peut hésiter à mettre sur le même plan l'intervention de la Divine Providence et celle du *praepositus* Arsenios et de ses collègues, peut-être faudrait-il insérer ici aussi un (ἐκ).

34. Les paiements ὑπὲρ σπουδῆς du compte byzantin *P. Cairo Masp.* I 67058 III, 6 et IV, 8 ne peuvent guère se rapporter qu'à une « tâche ». Les Glossaires donnent entre autres pour ce mot *opera* (*CGL VII*, p. 642).

intendance (accomplie naturellement avec soin). Noter, pour préciser l'acception de σπουδή, que le verbe apparenté σπουδάζω revêt souvent au Bas-Empire le sens de « faire en sorte que quelque chose soit fait », « veiller à l'exécution complète de quelque chose »³⁵. Entre autres définitions, les Glossaires donnent pour σπουδάζω *curo, elaboro, operam do*³⁶. Par σπουδή, il me paraît donc qu'il faut entendre dans ces contextes « gestion efficace » ou « intendance efficace ». L'association avec la διοίκησις dans I, 7 et l'allusion à un épimélète (I, 9) seraient sur ce point assez éclairantes.

L'ἔπειξις, « haste », « hurry »³⁷, vieille valeur administrative romaine, ne diffère guère de la σπουδή, si ce n'est que son sens technique est encore plus marqué. C'est par exemple l'activité de l'ἐπίκτης, qui est un agent liturgique chargé de mener à bien telle tâche, en particulier dans le domaine des constructions publiques. Ainsi A. Łukaszewicz a pu montrer qu'un agent qualifié de ἐπιτεταγμένος ἐπίξει θυρώνων ne diffère pas d'un ἐπίκτης θυρώνων. De même pour l'ἐπιχείμενος ἐπίξει³⁸. Dans les *P. Beatty Panop.*, l'ἔπειξις est l'intendance d'une construction, ἐπισχευή³⁹.

C'est sans doute dans un sens analogue qu'il faut prendre l'ἐπιείκεια. Ce vocable, fréquemment associé à σπουδή, notamment à Philae, ne peut garder commodément, dans ces contextes, son sens courant de « bonté »⁴⁰ ou de « sagesse »⁴¹ ou d'« équité ». Ces vertus, respectables chez tout fonctionnaire ou agent liturgique, ne sont pas spécialement de mise dans les travaux publics qui requièrent plus d'efficacité que de bonté ou de justice. L'ἐπιείκεια doit être ici entendue comme une sorte de σπουδή ou d'ἔπειξις. On pourra sur ce point utiliser encore les papyrus. Ainsi, divers passages de *P. Beatty Panop.* 1, des copies de lettres envoyées au procurateur provincial, nous fournissent quelques éléments de son protocole. Il est question notamment de son ἐπιείκεια, le champ sémantique où se place le vocable étant délimité par d'autres épithètes telles que l'ἀκρίβεια, ou l'ἐπιμέλεια⁴². On notera encore la l. 335, beaucoup plus explicite, ὅπως κατὰ τὸ ἔθ[ος τὸ]ν ἐπίκτην τὸν μετὰ πάσης ἐπιεικείας τὴν τοῦ ἀρτοκοπέου ἐπισχευὴν ποιησόμενον. Les Glossaires, enfin, s'ils expliquent bien notre mot par *clementia, mansuetudo*, etc., ce qui nous renvoie au sens premier, donnent aussi *sedulitas, sequitas*⁴³. Pour ἐπιεικής, outre *clemens, mitis*, etc., nous avons aussi *industrius*⁴⁴. Ces acceptions, il faut l'avouer, nous éloignent beaucoup de l'étymologie du mot, mais peut-être les Anciens croyaient-ils que le mot ἐπιείκεια venait, comme ἔπειξις, du verbe ἐπείγω.

35. *P. Oxy.* LV 3812, n. 2, évoque à ce propos une « mixture of the idea of doing zealously the things that it is proper to do (...) and being zealous to serve one's friends ».

36. *CGL* VII, p. 641.

37. Voir *P. Lugd. Bat.* XXV 32, 12 et n. La plupart des attestations papyrologiques du mot, d'après les dictionnaires spécialisés, se présentent, comme ici, sous la forme ἔπειξις. Le mot a été compris par R (ἐπέιξεως). La formulation de B, p. 151, n. 3, paraît remettre en selle des interprétations rejetées implicitement par R, p. 86, n. 3.

38. ŁUKASZEWICZ 1986, p. 93 (la page est précieuse pour l'interprétation de l'ἔπειξις).

39. *P. Beatty Panop.* 1, 374-375 cité par ŁUKASZEWICZ 1986 (cf. *supra* n. 36). À la l. 41 du même document, l'ἔπειξις et l'ἐπισχευή sont mises sur le même plan.

40. Par exemple dans la traduction R (alors que B a « soins »); voir aussi *I. Philae* II 216.

41. Par exemple dans *I. Philae* II 194, 219, 220, 221, 224 et 225.

42. Comparer ainsi, dans la même lettre, les l. 230 et 240 ou 85 et 88.

43. *CGL* VII, p. 522.

44. *CGL, ibid.*

Les autres termes associés, dépourvus de charge moralisante, semblent devoir être pris au pied de la lettre. On ne voit pas en tout cas, et aucune source n'y invite, comment apparenter l'ὑπόμνησις, « avis », ou l'ὑποβολή, « initiative », à l'ἔπειξις. Noter pourtant que les Glossaires donnent pour le verbe ὑποβάλλω une équivalence *curo*⁴⁵, ce qui montre que tout n'est peut-être pas si clair, au moins pour l'ὑποβολή.

Quant à la διοίκησις, « administration », les emplois papyrologiques de ce mot se réfèrent de préférence à la sphère de l'économie, des finances, de la fiscalité et, d'une manière générale, des affaires matérielles⁴⁶. Cela nous permet de nous faire une idée de la nature des responsabilités de nos zélés administrateurs : financières certainement et non pas, par exemple, techniques ou juridiques. On pouvait du reste le déduire de deux inscriptions contemporaines de Philae : dans l'une, une formule avec σπουδή et ἐπιείκεια se rapportant à un *ex praepositus* est complétée et explicitée par καὶ ἀναλωμάτων παρεχομένων⁴⁷; dans l'autre, l'expression τῶν ἀναλωμάτων παρεχομένων occupe la place où l'on trouve d'habitude l'allusion au « zèle »⁴⁸. Le fournisseur des fonds, dans le dernier cas, est l'évêque de Philae, ce qui peut éclairer l'action épiscopale décrite par II, 8-9.

Texte I

- Ρ Τοῦτο τὸ τηλικούτον ἀγαθ(όν)
 τῆς οἰκοδομῆς τοῦ ἀπαν-
 τητηρίου ἐγένετο ἐπὶ τῶν αἰσίω(ν)
 4 χρόνων τοῦ ἐνδοξ(οτάτου) Γαβριηλίου δου-
 κὸς τῆς Θηβαίων χώρας καὶ τοῦ μεγαλ(οπρεπεστάτου)
 Κομίτα τοποτηρ(ητοῦ) κ(αὶ) Φοιβάμμον(ι)ος
 τοῦ λαμπρ(οτάτου) καγγελ(λ)αρ(ίου) (ἐκ) σπουδῆς καὶ διοικ(ήσεως)
 8 (τοῦ) λαμπρ(οτάτου) Δωροθέου καγγ(ελλαρίου) καὶ Ἰωάννου
 λαμπρ(οτάτου) σιγγ(ουλαρίου) ἐπιμελητοῦ εἰς οἴκησιν
 τῶν εἰσερχομ(ένων) στρ(ατιωτῶν) εἰς ἀμεριμνίαν τε
 τῶν ἐρευθερικῶν μιτάτων ἐπὶ τ[ῆ]ς
 12 ἰδ ἰνδ(ιχτίωνος) ληγ(ούσης) Παῦνι ιθ ἐπὶ Σουροῦτο(ς)
 τοῦ καθ(ωσιωμένου) βικ(αρίου) ἡμῶν πάντων χαιρόντ(ων)
 [κ(αὶ) ἀγαλλιω]μένων (ἐ)ν ὀνόματι Ἰ(ησο)ῦ Χρ(ιστοῦ)
 † Ἰωάννης στρ(ατιώτης)

3 ἐπὶ ex OΠ Ch. Roueché || 5 μεγαλ(οπρεπεστάτου) SB SEG B, μ.εγαλ(..) R || 6 Κομίτα G, Κομιτα R, Κομιτᾶ SB, κόμ(ετος) Πᾶ SEG B || Φοιβάμμον(ι)ος G, Φοιβαμμονιος H L, Φοιβάμμονος R SB SEG B || 7 λαμπρ(οτάτου) G, λαμπ(ροτάτου) R SB SEG B || καγγελ(λ)αρ(ίου) G, καγγελ(λαρίου) SB, καγκελ(λαρίου) R SEG B, lire καγκελλαρ(ίου) || (ἐκ) suppl. G || διοικ(ήσεως) G, [οι]οικ(ονομίας) R SB SEG B || 8 (τοῦ) suppl. G || καγγ(ελλαρίου) G, καγγ/R, καγγ(ελαρίου?) SB SEG, καγγ(ελλαρίου) B, lire καγκ(ελλαρίου) || 9 λαμπρ(οτάτου) L. Robert, *Opera Minora Selecta* II, p. 875, n. 5, λαμπρ(οῦ) R SB SEG B || 10 στρ(ατιωτῶν), inscr. CTPP ||

45. CGL VII, p. 668.

46. Voir en ce sens I. Philae II 222, n. 6, à propos d'une formule avec διοίκησις et σπουδή.

47. I. Philae II 224, 5-6, avec la note 5 que je paraphrase ici.

48. I. Philae II 195, 6-7.

11 ἐρευθερικῶν (lire ἐλευθερικῶν) P. Ross. Georg. III 17, n. 2, ἐρευθεριτέων (lire ἐλευθερητέων) R SB SEG B || ἐπὶ τ[ῆ]ς Ch. Roueché, ἐπὶ τ(ῆς) SEG, ἐπιτ(άξεως) ? R SB, ἐπιτ(άξεως) B || 12 ἰδ R SB SEG B, ἰα H, ἰα L, inscr. IΔ || ἐπὶ Σουροῦτο(ς) G, Σου.οὔτο(ς) SB, n. 32, ἐπι...οὔτο(..) R, ἐπισυνιόντο(ς) SEG B || 13 τοῦ καθ(ωσιωμένου) βικ(αρίου) G, τοῦ κληρικ(οῦ) R SB SEG B || 14 [καὶ ἀγαλλιω]μένων D. Feissel, [καὶ ἀγαλλο]μένων R SB SEG B || (ἐ)ν G, ἐν R SB SEG B, inscr. CN || Ἰ(ησοῦ) A. Papaconstantinou, Ἰη(σοῦ) R SB SEG B || 15 στρ(ατιώτης) G, στ(οιχεῖ) P R SB SEG B.

« Ce si grand bienfait⁴⁹ de la construction de cette hôtellerie a été réalisé aux temps heureux du très glorieux Gabriélios, duc de la province de Thébaïde, et du très magnifique Komitas, son lieutenant, et de Phoibammôn le clarissime chancelier, (grâce) à l'administration zélée (du) clarissime Dôrotheos, chancelier, et de Iôannès (le)⁵⁰ clarissime singularis, épimélète, pour servir de logement aux soldats de passage et pour la sécurité des personnes exemptées du cantonnement (?) à la fin de l'indiction 14, le 19 pauni, sous Sourous, le loyal vicaire, alors que nous exprimions tous notre joie et notre allégresse au nom de Jésus-Christ.

Iôannès, soldat, (j'ai écrit cela). »

Les modifications que j'introduis dans le texte reçu⁵¹, sans changer fondamentalement l'interprétation de R, montrent que l'inscription émane de milieux militaires. C'est le soldat Iôannès⁵² qui la signe (l. 15). Il fait allusion, l. 12, à Sourous⁵³, vicaire de son régiment⁵⁴ (l. 13). La formule d'origine scripturaire⁵⁵ des l. 13-14 n'exprime sans doute pas la « joie générale » (R, p. 97), mais vraisemblablement celle des membres de l'ἀριθμός. Ils se réjouissent de disposer d'un cantonnement, d'une caserne, pour les soldats que leurs patrouilles ou leurs opérations amènent.

49. Ordinairement ἀγαθός dans ces contextes n'est pas substantivé, mais qualifie ἔργον qu'on pourrait peut-être suppléer ici (voir I. Philae II, 202 et n. 1 et 4; D. Feissel me renvoie aussi à *Revue Biblique* 85, 1978, p. 423, *Salamine* XIII, 206 et *SEG* XVIII, 768, 3-4). Toutefois, on trouve des emplois d'ἀγαθόν analogues au nôtre dans des inscriptions coptes médiévales du Couvent Blanc (W. E. CRUM, *JThS* 5, 1903-1904, p. 558, à propos d'une restauration, et p. 559-560, pour une construction).

50. Il arrive, à l'époque byzantine, que λαμπρότατος suivant le nom ne soit pas accompagné de l'article (R. S. BAGNALL, *BASP* 27, 1990, p. 7, n. 12, avec un choix de références).

51. Mon apparat critique montre assez qu'elles ne me sont pas toutes dues. Je remercie en particulier D. Feissel et A. Papaconstantinou de leurs judicieuses suggestions.

52. La forme στ(οιχεῖ) P des précédents éditeurs, paléographiquement impossible (le ρ de στρ, tranché par une barre d'abréviation, ne saurait se confondre avec un christogramme) est de toute manière hors de propos dans le présent contexte, puisqu'elle appartient au vocabulaire des souscriptions des contrats et des quittances.

53. J'ai été mis sur la voie par une note de F. Bilabel dans l'édition SB, ad l. 32, qui présumait que ce passage devait contenir un nom propre. Le ρ de σουροῦτο ne se lit pas aisément. Il faut considérer que le lapicide a omis de fermer en haut la boucle de la lettre et que son élément vertical, dont la partie inférieure interfère dans le α de χαίροντ (l. 13), est discontinu. Mais, quelle que soit ici l'incertitude paléographique, le nom Sourous, bien attesté à l'époque dans la province (outre NB et *Onomasticon*, voir W. C. TILL, *Datierung und Prosopographie der koptischen Urkunden aus Theben*, Graz-Wien-Köln 1962, p. 204-205), me paraît la seule lecture possible.

54. Nous n'avons plus ici que les parties supérieures des lettres. Néanmoins, du point de vue des institutions et des usages, le κληρικός anonyme de mes prédécesseurs était insolite. Cette lecture erronée procède d'une mauvaise interprétation de la boucle supérieure du β comme le vestige d'un ρ. On a attribué à un η les débris du θ et de la sinusoïde d'abréviation de καθς (qu'on retrouve pourtant au dernier mot de la l. 1).

55. Voir par exemple *Matth.* 5, 11.

neraient sur les lieux ⁵⁶. Font-ils allusion à eux-mêmes ? En d'autres termes, l'inscription a-t-elle été installée par un *numerus* en visite ? Ou bien faut-il comprendre que les membres de la garnison locale se sentent soulagés de n'avoir plus à se préoccuper du cantonnement de leurs camarades du dehors ? C'est ce que je me sens hors d'état de décider.

Ils se réjouissent aussi, et c'est apparemment à leur honneur, de la sécurité (*ἀμεριμνία*) que la construction apportera. On croit comprendre, d'après l'allusion au *metatum*, que les soldats en visite, désormais pourvus d'une caserne, n'auront plus recours à l'impopulaire pratique du cantonnement chez l'habitant ⁵⁷. Mais l'interprétation littérale de l'expression τῶν ἐλευθερικῶν (ἐλευθερικῶν) μιτάτων de la l. 11 n'est pas aisée. En particulier, le sens du mot rare ἐλευθερικός aurait besoin d'être clarifié. G. Zereteli, auteur de la lecture ⁵⁸, pensait à la sécurité des ἐλευθερικὰ μίτατα, qu'il envisage comme des lieux d'hébergement (μήτατα) réservés à des voyageurs de naissance libre ⁵⁹. L'explication me paraît bizarre. Peut-être s'agit-il de logements de statut « libéral », c'est-à-dire ne pouvant être réquisitionnés selon les procédures communes, ce qui impliquerait quelque forme d'immunité touchant au *munus*. On pourrait encore, vu que l'ἀμεριμνία évoquée par notre texte aurait plus de chances de profiter à des personnes qu'à des choses, penser à une construction comme οἱ ἐλευθερικοὶ μιτάτων, les (contribuables) libres (au sens d'exemptés du *munus*) du logement. Les interprétations que je propose et qui, en un sens, ne diffèrent guère de celles des précédents éditeurs fondées sur la lecture erronée ἐλευθερητέων, ont l'avantage de s'accorder avec le contexte, mais il faut reconnaître que les sources du Bas-Empire faisant état du mot ἐλευθερικός n'autorisent nullement (au contraire même) la définition *immunis ab exactionibus* qu'on trouve dans le *Glossarium* de du Cange et qui a eu longtemps cours ⁶⁰. Dans la correspondance de Théodoret de Cyr (*Ep. s.* 42) et dans *Nov.* 30, 1, pr., ἐλευθερικός (traduit dans l'Authenticum par *liberalis*) se rapporte à la partie du territoire d'une cité dont la fiscalité incombe aux instances municipales, notamment aux πολιτευόμενοι par opposition aux biens et personnes dépendant des domaines impériaux (auxquels s'appliquera dans *Nov.* 30 l'adjectif ταμειακός). L'empereur Tibère II, dans sa Nouvelle 12, 4, évoque les protections que monnaient les gérants des « divines maisons » aux dépens des domaines des particuliers, classés, sans plus d'explication quant au statut, en χωρία ἐλευθερικά, ἔξακτωρικά et βουλευτικά. Quoi qu'il en soit, une pièce comptable militaire attribuée au VI^e siècle et censée provenir d'Edfou ⁶¹ (*SB VI* 9613, 10) nous offre un exemple de constructions destinées à éviter le recours au cantonnement, (ὕπερ) τ(οῦ) κτίσε ἀντὴ μιτάτων. Noter que ce pas-

56. La mobilité est un des traits de l'armée égypto-byzantine du VI^e s. (RÉMONDON 1961, p. 84-92).

57. Pour des documents sur le cantonnement, voir les billets de logement *O. Douch* I 1 et II 144. Pour les abus et les plaintes auxquels donnait lieu cette forme d'*hospitalitas*, voir *O. Douch* II 121 et n. 6 et *P. Herm. Rees* 17, 5. Sur l'*hospitalitas* des soldats, voir les sources citées par R, p. 93.

58. *P. Ross. Georg.* III 17, n. 2 (au lieu du ἐλευθεριτέων pour ἐλευθερητέων des éditeurs successifs). Sur le phénomène phonétique à la base de la graphie, à vrai dire surtout fayoumique, voir GIGNAC, *Grammar* I, p.101-107, spécialement p. 105.

59. *P. Ross. Georg.* III 17, n. 2 : « (...) Eine Räumlichkeit, die für Reisende aus dem ἐλευθερικὸν γένος in Anspruch genommen werden konnte. »

60. Sources et bibliographie dans D. FEISSEL et I. KAYGUSUZ, *TM* 9, 1985, p. 416-417.

61. Publiée par RÉMONDON 1961, p. 42, avec ses remarques des p. 61-65.

sage de *SB VI 9613* paraît se rapporter à une indiction 13, alors que notre inscription est datée d'une indiction 14. Il est clair que Rémondon n'était pas loin de considérer ces deux documents comme contemporains⁶².

Les données institutionnelles forment un véritable organigramme descendant de l'administration provinciale. Certaines instances, introduites par ἐπί, ne figurent qu'à titre honoraire, pour préciser la chronologie. Au sommet de la hiérarchie civile et militaire, nous avons le duc Gabrièlios, muni, comme les autres fonctionnaires, d'un prédicat adapté à son rang (en l'occurrence ἐνδοξότατος). Il ne porte pas cependant le titre civil d'augustal qui est attendu pourtant, puisque le texte est postérieur à l'Édit XIII de Justinien (539), mais on a pu l'omettre ici par recherche de brièveté, de même qu'on a omis son gentilice et les autres titres et dignités encombrant usuellement le protocole ducal (comte des domestiques, décurion, patrice etc.). Même cas pour le duc Apiôn en 548 et pour le duc Leôn au début du VII^e siècle⁶³.

Sous le duc, le topotérète Komitas⁶⁴, avec un prédicat légèrement inférieur (μεγαλοπρεπέστατος). Le topotérète est un lieutenant du duc doté d'attributions territoriales. Nous en connaissons à vrai dire de diverses sortes, mais, vu la provenance de la pierre, il doit s'agir de celui d'Hermônthis, qui était préposé à l'administration de l'extrême Sud de la province, le λίμιτον, notion que l'on entendait alors dans un sens beaucoup plus restreint que l'ancien *Thebaicus limes* du V^e et du début du VI^e siècle⁶⁵.

Le *cancellarius* Phoibammôn⁶⁶ qui vient ensuite apparaît dans des papyrus d'An-

62. RÉMONDON 1961, p. 84.

63. *P. Oxy.* I 130, 2-3; *P. Laur.* III 110, 5.

64. La lecture κόμ(ετος) Πᾶ de *SEG* et B, retenue par *PLRE* III, B, p. 968 (« the name is Egyptian »), est improbable en premier lieu pour des raisons paléographiques : même si leur π, qu'il faut analyser avec R comme un ι en contact avec la barre horizontale du τ, était correctement lu (dans ce cas sa haste déborderait à gauche comme à droite) il n'y a pas de marque d'abréviation entre κομ et πα. D'autre part, le nom Πᾶς, sans être inconnu en Cilicie-Isaurie (D. Feissel me renvoie à *I. Cilicie* 119 et p. 201, n. 34) est mal attesté en Égypte. D'après nos répertoires courants (*NB*; *Onomasticon*), nous n'avons que *O. Mich.* 297, 1 (l'alpha est pointé), *P. Col.* V i v^o, 2, 151 (forme incertaine car interrompue par une lacune), et le texte byzantin *SPP* VIII 1028, 2, d'après U. WILCKEN, *APF* 5, 1913, p. 297. À vrai dire (et Wilcken le marque bien dans son expression), cette dernière référence, la seule byzantine, est peu sûre. On lirait aussi bien ici τῷ φισκοσυνηγόρω plutôt que Πᾶ φισκοσυνηγόρω. Inversement, pour le Κομίτα de R, outre les faits graphiques, nous avons plusieurs attestations à l'époque byzantine. Je ne citerai pas comme R (p. 92, n. 1), *P. Mon.* I 6, 36, car il s'agit en fait ici du nom Κόμης, mais *P. Oxy.* XVI 1903, 7; XVIII 2197, 160; XXVII 2480, 228 (?), et *P. Rain. Cent.* 162, 7. On peut enfin le faire apparaître dans *P. Fouad* 86, 13 : Κομίτα τοῦ Τζάνκη au lieu de κομί|τα|του (pour κόμετος éd.). Donc, plus de comte Tzankè (éd.), mais Komitas fils de Tzankè, ou encore, puisque τζάγγη signifie communément « savate », Κομίτα τοῦ (καὶ) Τζάνκη, Komitas dit « la Savate ». Pour des références littéraires au nom Komitas, voir R, p. 92, n. 1. D. Feissel me signale enfin l'inscription *RICM* 247, avec la p. 208.

65. Sur cet agent, voir essentiellement RÉMONDON 1961, p. 83-84, et BM 1211, n. 2 de la p. 501. Sur les topotérètes en général, voir C. KUNDEREWICZ, *JJP* 14, 1962, p. 33-50, spécialement p. 44-45. Le λίμιτον de Haute-Égypte a fait l'objet d'une étude un peu floue de P. MAYERSON, *ZPE* 77, 1989, p. 287-291.

66. Pour l'abréviation καγγελλαρ, voir par exemple *IGLS* II 530. Dans le cas présent, la forme ne comporte pas de marque de suspension, comme dans le λαμπρ de la l. 8. Le α et le ρ de la fin sont très cursifs. Le ρ notamment a perdu sa boucle, ce qui est fréquent en ligature. Quant à la croix qui suit le nom de cet agent l. 6, ou qui précède sa fonction de *cancellarius*, on peut y voir, d'après *P. Oxy.* XVI 1839 v^o où on trouve une croix dans la même position, l'équivalent de la formule de bon augure σὺν Θεῷ.

tinoopolis attribués au VI^e siècle⁶⁷, l'un d'eux faisant état, comme ici, de son épithète de clarissime. Ces documents n'aident guère à mieux connaître ce personnage. Ils montrent du moins qu'il appartenait à l'administration ducale. À la différence de son collègue Dôrotheos de la l. 8, Phoibammôn n'a pas de responsabilités dans la construction. Il fait seulement partie, comme le topotérète et le duc, des données chronologiques. Peut-être fut-il détaché de l'*officium* d'Antinoopolis pour devenir le substitut du topotérète. Ces « lieutenants » en effet, avaient eux-mêmes à l'occasion recours à des représentants. Ainsi dans un papyrus de Syène, Kallinikos, vicaire de la garnison d'Hermônthis, remplace le topotérète Ammônianos⁶⁸. Une inscription de Syène mentionne l'ex-tribun Onôphrios en tant qu'*ἐπιχειόμενος τῷ λιμίτῳ*, ou préposé au *limiton*, l'expression montrant qu'il n'est ici que l'intérimaire du topotérète⁶⁹. Noter que des topotérètes en titre pouvaient être recrutés parmi les *καρχελλάριοι*⁷⁰.

R, p. 92, remarque qu'il semble bien qu'il n'y ait eu qu'un *cancellarius* par *officium*. Pour expliquer l'allusion à Dôrotheos, l. 8, elle formule l'hypothèse qu'il aurait appartenu au bureau du *praeses* et non pas à celui du duc. Si mon interprétation du rôle de Phoibammôn est exacte, Dôrotheos pourrait être son successeur ou son remplaçant à Antinoopolis.

Introduit par *ἐπί*, le vicaire Sourous, encore que séparé des précédentes instances par quelques lignes, doit être lui aussi compté au nombre des données chronologiques. Sans doute Iôannès a-t-il voulu réparer *in extremis* un oubli. Nous sommes là, à vrai dire, à un échelon administratif inférieur, celui du commandant de *numerus*, un substitut du tribun⁷¹.

67. *P. Ant.* II 97, 5; l'autre texte est *P. Ant.* II 96, 9. *PLRE* III, B, p. 1034 et 1035, distingue ce personnage de notre Phoibammôn.

68. *P. Mon.* I 14, 17-19.

69. *I. Thèbes-Syène* 237, 1-3. Il est très difficile d'adhérer aux remarques de B sur les trois premiers mots de la ligne 1 qu'il édite ainsi : *Ἐπί Φλαουίων Ὀνωφρίου (sic) κτλ.* Le *sic* vient du *so!* de l'édition *SB* V 7800, et on a l'impression que B n'a pas bien saisi, et pour cause, sur quoi portait cette marque d'étonnement, d'où plusieurs erreurs et contradictions. La traduction « Flavios Onophrios » est correcte. Je ne comprends pas dès lors qu'elle soit assortie de ce commentaire : « Le nom et le patronyme sont tous deux écorchés. On attendrait *Φλάουιος Ὀνώφρεως* ». B interprète donc ici le gentilice (qu'il appelle aussi « une sorte de prénom » à la n. 1) comme un nom propre, Flavios, qu'il a lemmatisé en effet à l'index des noms propres, mais sous la forme *Φλαουίων* et donc comme un nom *Phlaouiôn de la 3^e déclinaison jusqu'à présent inconnu. S'il y a faute ici, ou forme écorchée, ce serait, à première vue, seulement à cause du nombre. Mais il n'y a en fait aucune erreur. Le gentilice est au génitif pluriel parce qu'il s'applique à tous les personnages mentionnés dans cette inscription, Onôphrios tout d'abord, mais aussi le *praepositus* Leontios de la l. 4 et le *princeps* Hérakleios de la l. 5. Aucune erreur non plus sur la déclinaison du nom de l'ex-tribun. Cet anthroponyme égyptien se présente en effet couramment sous deux formes grecques, une forme de la 3^e déclinaison *Ὀνώφρις* dont le génitif est plus fréquemment d'ailleurs *Ὀνώφριος* qu'*Ὀνώφρεως*, mais aussi une forme *Ὀνώφριος* ou *Ὀνώφρις* de la 2^e déclinaison, avec un génitif *-φρίου*, qui, d'après un sondage Ibycus, apparaît à l'époque byzantine. La non-gémation du *v* n'est pas rare non plus. Ainsi tout est décidément normal dans ce petit texte et le *so!* ou le *sic* de *SB* et B n'ont aucune raison d'être. Noter enfin que la pierre est du grès d'après l'éd. pr. de E. BRECCIA, *BSAA* 26, 1931, p. 291, et non pas du « calcaire » (B). Il m'a paru nécessaire de reprendre une erreur qui pourrait jeter un doute sur la région d'origine.

70. *BGU* II 669, 2 (Hermônthis); *P. Cairo Masp.* III 67279, 13-14.

71. Sur le *vicarius*, agent mal attesté avant le V^e s. et dont les attributions restent encore mal connues, voir A. H. M. JONES, *The Later Roman Empire* III, p. 209 (n. 158 de la p. 208 du vol. I),

Les véritables agents d'exécution ou de financement des travaux, dont le texte vante la *σπουδή* et la *διοίκησις*, sont le *cancellarius* Dôrotheos et le *singularis* et épimélète Iôannès. J'ai discuté ci-dessus le statut de Dôrotheos à propos de son collègue Phoi-bammôn. Au reste, bien qu'ils apparaissent très souvent dans les sources byzantines, nous savons trop peu de choses sur les *cancellarii* pour décider si les constructions publiques entraient ordinairement dans leurs compétences. Mais cela n'aurait rien de surprenant : ces agents, qui étaient originellement les appariteurs des gouverneurs, choisis personnellement par eux parmi les membres de l'*officium*, sont vite devenus leurs hommes de confiance, chargés à ce titre des missions les plus variées, notamment dans les matières financières et fiscales⁷².

Quant au clarissime *singularis* Iôannès, sa mission présente peut se comparer à celle de son clarissime collègue Mènas, dont la *σπουδή* et l'*ἐπιείχεια* firent apparemment merveille en 577 lors de la restauration du rempart de Philae⁷³. Mènas appartenait à l'*officium* ducal (*δουκιανή τάξις*) et on ne peut guère douter que ce ne soit le cas pour Iôannès⁷⁴. Son titre d'épimélète (commissaire chargé de la *cura operum*) fait toutefois difficulté. D'après la documentation papyrologique, les épimélètes des travaux publics sont des agents liturgiques municipaux⁷⁵. On s'explique donc mal le port de ce titre par un membre de l'*officium* ducal. Il se peut que l'*officium* ait affecté notre *singularis* à la collectivité où fut bâtie l'hôtellerie comme assistant technique. Le cas du moins ne serait pas sans exemple : ainsi le bureau des comptes, *δημόσιος λόγος*, du village d'Aphroditô était-il géré, au début du VI^e siècle, par des *singulares* de l'*officium* présidial⁷⁶. Si cette interprétation est correcte, la construction de l'hôtellerie aurait été prise en charge conjointement par l'autorité ducale, représentée par Dôrotheos et par la collectivité locale, représentée par l'épimélète et *singularis* Iôannès. Le texte II rend concevable une telle coopération : nous y voyons concourir à la restauration de l'hôtellerie des officiers de la garnison locale et l'évêque assisté du « peuple ». D'un autre côté, nous ne pouvons exclure au vu de quelques textes peu clairs qu'il n'y ait eu des épimélètes administratifs, notamment militaires⁷⁷.

Texte II

P ΧΜΓ P
 † Τῆς θείας προνοίας συναιρουμένης κ(αὶ)

et surtout RÉMONDON 1961, p. 47 et 84-85. Plusieurs sont apparus récemment dans l'épigraphie du Negev (*SEG* XXXI 1429, 1435, 1444 et 1453).

72. Sur les *cancellarii*, voir O. SEECK, *RE* III, col. 1456-1459. L'auteur note qu'au VI^e s. leur importance et leur rang grandissent. Ils deviennent notamment des clarissimes, comme dans notre inscription. Pour les sources sur les *cancellarii*, voir aussi A. H. M. JONES, *The Later Roman Empire* III, p. 179-180, et L. ROBERT, *Hellenica* XI-XII, Paris 1960, p. 490-491.

73. *I. Philae* II, 216, 9-10.

74. Sur les activités des *singulares* au Bas-Empire, voir L. ROBERT, *Opera Minora Selecta* II, p. 874-875 et M. DREW-BEAR, *CdÉ* 54, 1979, p. 296.

75. Sur ce type d'épimélète, surtout attesté à l'époque romaine, voir LUKASZEWICZ 1986, p. 104-117. L'auteur note leur survivance au IV^e s. (p. 113, n. 259). Pour notre époque, on peut citer *I. Thèbes-Syène* 236, 8 : l'épimélète chargé d'une construction à Syène est associé aux curiales de Lato-polis (Λάτων pris pour un nom de personne *Latôn par B). Peut-être exécutait-il le *munus* pour leur compte.

76. *P. Cairo Masp.* I 67103.

77. *P. Prag.* I 33, 3 (391) : ἐπιμελητῆς κάστρου; *O. Tait.* 2098, 4-6, 2099, 3-4 : ἐπιμελητῆς τοῦ πραιποσίτου. Pour un centurion chargé de la *cura* d'une construction, voir l'inscription latine de Syène *CIL* III 6025, 6 (*ILS* 2615) : *cura agente Statilio Tauro (centurione)*.

τῆς σπουδῆς καὶ ἐπίξεως Ἀρσενίου καθ(ωσιωμένου)
 πρ(αιποσίτου)
 4 καὶ Θεολογίου πριμ(ικηρίου) καὶ λοιποῖς πρώτ(ων) ἢ
 πᾶσα κάθαρσις γεγένηται τοῦ δημοσίου τού-
 του τόπου καὶ τῆς κόπρου τῆς πολλῆς τῆς οὔσ-
 ης πρὸ πολλοῦ τοῦ χρόνου ἐγένετο ἢ με-
 8 τροφορὰ καὶ ἐξ ὑπομνήσεως καὶ ὑποβολῆς καὶ
 ἐπειχειίας τοῦ ἐπισκόπου κ(αί) παντὸς τοῦ
 ὄχλου συνυπουργοῦντος ἀνανεώθη ὁ
 αὐτὸς τόπος καὶ ὠκοδομήθη ἀπὸ θεμε-
 12 λίου ἕως ἄνω εἰς οἰκη[τ]ήρ[ι]ον τῶν
 ξένων καὶ τῶν παρερχομένων
 ἄνευ δημοσίας συνόψεως
 καὶ ἐν τῷ αὐτῷ τόπῳ ἐτάχθη
 16 ἡ γραφὴ τούτου τοῦ ταβλίου
 τῆς ἀνανεώσεως (ἐ)ν μηνὶ
 Θῶθ πέμ(π)τη τῆς παρούσης
 πεντεκαιδεκάτης ἰνδικ(τίωνος)
 20 Ϙ Ἐγράφη δι' ἐμοῦ Ἰσακίου Ϙ

2 κ(αί) R SB SEG, κ(α)ί B || 3 lire ἐπίξεως || πρ(αιποσίτου) G, Π(.....) H, τρι(βούνου) ?
 R SB SEG B, αιγ(υπτου) L, inscr. ΠΓ || 4 lire λοιπῶν || λοιποῖς πρώτ(οις) R SB SEG B ||
 7-8 μεταφορὰ G, μεταφορὰ R (μεταφορα) SB SEG B || 9 ἐπειχειίας H L, ἐπεικίας R SB SEG
 B || 10 lire ἀνανεώθη || 12 εἰς οἰκη[τ]ήρ[ι]ον τῶν SEG B, εἰσοικη[θ]ησόντων H L R SB || 17 (ἐ)ν
 G, ἐν R SB SEG B, inscr. CN || 18 πέμ(π)τη SEG, πεμτη R, πέμτη (sic) B, πέμπτη SB || Ἰσακίου
 Ϙ G, Ἰσακίου † H L R SB SEG B.

« Avec le concours de la divine Providence, de la gestion zélée et empressée d'Arsenius le loyal praepositus, de Theologios, le primicier et des autres priores, a eu lieu le nettoyage complet de ce lieu public et fut exécuté l'enlèvement des quantités de détritrus qui s'y trouvaient depuis longtemps. Grâce à l'avis, l'initiative et la gestion soigneuse de l'évêque et avec le concours de tout le peuple, ledit lieu a été restauré et reconstruit depuis les fondations jusqu'en haut pour servir de logement aux hôtes et aux visiteurs qui viennent sans préparation publique (?). Dans ledit lieu a été installée l'inscription de cette plaque (commémorative) de la restauration, au mois de thôth, le cinq, de la présente quinzième indiction.

Écrit par moi, Isakios. »

Mon texte diffère peu de B qui suit lui-même SEG à qui on doit surtout l'importante lecture εἰς οἰκη[τ]ήρ[ι]ον de la ligne 12⁷⁸.

L'inscription, plus verbeuse que la première, ne comporte cependant pas de données parachronologiques. Elle nomme tout de suite les agents d'exécution. Le texte distingue ici les autorités du *numerus* local et l'évêque, les militaires ayant plus spécialement pris en charge l'évacuation des détritrus⁷⁹, l'évêque ayant, avec le concours

78. Attribuée à tort à R par B, à sa p. 149.

79. Pour la participation de l'armée aux travaux publics, particulièrement aux travaux pénibles, voir LUKASZEWICZ 1986, p. 97 et n. 75, évoquant à ce propos une sorte de pédagogie de l'effort.

du « peuple », dirigé la reconstruction. Du côté des militaires, la responsabilité de l'opération incombe à deux instances, le *praepositus* Arsenios (et non pas le tribun comme le pensaient les précédents éditeurs)⁸⁰ et le groupe des *πρωτοι* ou éventuellement *πρωτεύοντες*, les *priores* du *numerus* local, auquel appartient le *primicerius* Theologios. De même, nous voyons en 505, à Sobata, une construction placée sous le patronage des clarissimes *priores* et du commandant (*βικάριος*) Iôannès⁸¹.

La position hiérarchique (visiblement très élevée) et les attributions du *praepositus* me paraissent encore peu claires. Il est admis que le terme se rapporte à une fonction et non pas à un grade et qu'il peut désigner tout commandant d'unité⁸². Pourtant, un texte de Syène distingue bien le tribun et le *praepositus*⁸³. Quoi qu'il en soit, c'est le *praepositus* ou l'*ex praepositus* (*ἀποπραιπόσιτος*) qui est ordinairement cité dans les inscriptions de ce genre⁸⁴, surtout à vrai dire comme donnée chronologique⁸⁵. Pour un rôle technique d'initiateur ou de directeur de travaux comme ici, nous n'avons comme parallèle strict qu'une inscription latine de Syène datée de 367/75⁸⁶.

Sur le « syndicat » des *priores*, je ne crois pas avoir beaucoup plus ni mieux à dire que J. R. Rea : « These were the under-officers of the unit (...). It seems that besides the separate *scholae* of under-officers of different ranks and specializations there was a corporate organization which allowed the under-officers of each unit to act in concert (...). It included a *primicerius*, *ordinarii* and the 'other priores' »⁸⁷. Il faudrait toutefois s'entendre sur la notion de sous-officier. Le terme qui, en France, désigne des personnels militaires subalternes, ne paraît pas pouvoir s'appliquer exactement aux *priores* antiques, car le prédicat de *λαμπρότατοι*, attesté pour des *priores* par l'inscription de Sobata⁸⁸, suggère que ce corps devait comprendre des officiers de haut rang, à l'exception toutefois des commandants (tribun, vicaire, *praepositus*).

À en juger d'après les l. 8-9, l'évêque anonyme du lieu paraît avoir joué dans cette affaire le rôle principal. On ne peut même exclure que ce ne soit lui qui ait donné aux soldats l'ordre de déblayer le *τόπος* : les évêques de Philae et de Syène, vers le milieu du V^e siècle, auraient pu déjà se le permettre, puisque les membres des deux garnisons leur « obéissaient en tout »⁸⁹. On notera ici, comme un signe des temps, l'absence des instances municipales civiles entre l'évêque et le « peuple » qui

80. Lecture confirmée par Ch. Roueché, sans marque d'abréviation, comme pour *καθ*.

81. *SEG* XXXI 1453.

82. Voir *P. Abinn.*, p. 14-15 (dans ce dossier en effet, *praepositus* équivaut à *ἐπαρχος*, *praefectus*; cf. *P. Köln* V 232, n. 17).

83. *I. Thèbes-Syène* 236, 4-5. Je n'alléguerais pas dans le même sens *I. Thèbes-Syène* 237, 4, puisque le tribun (en fait l'ex-tribun) Onôphrios de la l. 1 est en position de détachement et n'exerce pas son commandement (voir ci-dessus n. 69), en sorte qu'on pourrait voir dans le *praepositus* Leontios de la l. 4 un subrogé temporaire d'Onôphrios.

84. Voir *I. Philae* II 224, 7 et n.

85. Voir les actuelles *I. Thèbes-Syène*, 235, 5; 236, 5 et 237, 4.

86. Voir E. BERNAND, *ZPE* 82, 1990, p. 181. Dans *I. Philae* II 224, 7, l'initiateur n'est qu'un *ex praepositus*.

87. *CPR* V 13 i, 5 n. (texte latin republié par le même savant, *ZPE* 56, 1984, p. 79-88). La note de Rea se réfère notamment à *P. Mon.* I 2 (Éléphantine; 578), notre source la plus explicite sur les *priores*. Voir aussi *P. Ness.* 35, n. 3, et *SB* XVIII 13884, 13.

88. Voir ci-dessus, n. 81.

89. Conséquence à tirer de *P. Leid.* Z, 8-11, réédité par D. FEISSEL et K. A. WORP, *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden* 68, 1988, p. 97-111.

a prêté son concours⁹⁰. Je ne discute pas davantage l'action de l'évêque, puisque nous disposons depuis peu d'une mise au point (à base essentiellement épigraphique) sur l'évêque, les édifices et l'urbanisme à l'époque protobyzantine⁹¹.

APPENDICE

Ma révision des inscriptions dites d'Ombos me donne l'occasion de rééditer une autre inscription égyptienne tardive (voir la pl. III), relative, elle aussi, à la restauration d'un édifice. Ici encore, l'aide de Ch. Roueché m'a été précieuse.

La pierre appartient au siècle dernier au comte de Belmore jusqu'à son acquisition par le British Museum en 1843 (n° d'inv. 603). Il s'agit d'un bloc de grès noirci et détérioré par le feu, écorné⁹², mesurant 36,7 × 38 cm. Épaisseur : 20,3 cm. Des traces de couleur rouge dans les lettres étaient encore observables en 1843. À l'exception de la première ligne, le texte est très gâté. On ne sait d'où vient la pierre. Le matériau recommande en tout cas la Haute-Égypte, par exemple Thèbes, où Belmore a fouillé en 1816-1818, ou encore, d'après le contenu, Syène ou Philae.

Quant aux éditions, nous partons de *CIG* III 8661, reprise par G. LEFEBVRE, *Recueil des inscriptions grecques chrétiennes d'Égypte*, Le Caire 1907, n° 685, passée enfin dans *SB* V 8704, avec quelques améliorations et une attribution au VII^e siècle. Résultat final :

Ἀνενώθη ἡ πόρτα
ἐπὶ Στραλαχίου τοῦ με-
γαλοπρε(πεστάτου) ἐπ[άρχ]ο[?]..
4 ΦΧΑΡCΘΑΤΟ[υ] [πα]νευφή-
[μου, μ(ηνὶ) Φαωφί α, [ι]νδ(ικτίωνος) ἰδ

Indépendamment de cette tradition, nous avons une publication, à certains égards meilleure, de Seymour de Ricci, dans *APF* 2, 1903, p. 570, n° 149, d'après des carnets de Milne et des notes manuscrites de G. Hirschfeld, et qui n'a été reprise que dans *Année épigr.* 1903, p. 438, n° 230, avec de menues différences (exponctuation; évaluation de la partie non lue de la l. 5; κόμ[η]τος à la l. 3).

Ἀνενώθη ἡ πόρτα
ἐπὶ Παυλαχίου τοῦ με-
γαλοπρ(επεστάτου) κόμ[ι]τος κ/ τροποτ/

90. Pour un parallèle à *συνυπουργῶντος*, voir *I. Cilicie*, 113 et p. 193, renvoyant à une inscription de 433, provenant de la région d'Aizanoi, publiée par P. FOUCART, *BCH* 7, 1883, p. 502-503 (*ἐγένετο τὸ ἔργον τοῦτο συνυπουργησάντων πάντων*).

91. D. FEISSEL, « L'évêque, titres et fonctions d'après les inscriptions grecques jusqu'au VII^e siècle », *Actes du XI^e Congrès International d'Archéologie Chrétienne*, Rome 1989, p. 801-828, spécialement p. 825.

92. La première lettre de la l. 1 paraît en partie restaurée par surcreusement. Un symbole chrétien incipital a pu disparaître.

4 φαριμ̣ αστουσανο.φ
δουκός Φαῶφι .. ἰνδ(ικτίονος)

À la l. 3, l'éditeur, d'après une suggestion d'U. Wilcken, lisait κ(αὶ) τοποτ(ηρητοῦ).

Assez divergents, les deux textes que j'ai reproduits ont été parfois considérés ou traités comme se rapportant à des documents distincts⁹³.

Une révision de *CIG* III 8661, avec attribution au VI^e siècle, par H. R. HALL, *Coptic and Greek Texts of the Christian Period (...) in the British Museum*, Londres 1905, p. 3, n. 2, beaucoup plus satisfaisante que les deux précédentes versions, est passée inaperçue du fait de sa relégation dans une note textuelle de l'édition des inscriptions dites d'Ombos.

Ανενεωθη η πορτα
επι ΓΙαυλαχιου του με
γαλοπρ(επεστατου) κομετος κ(αι) τοποτ(ηριτου) sic
4 Φλ Δριβ̣α του πανευφ(ημου)
δουκος. Φαωφι α ἰνδ(ικτιωνος) ἰδ.

La plupart des problèmes textuels semblent résolus⁹⁴, sauf le nom du duc à la ligne 4, considéré comme « doubtful » par Hall. Au moins peut-on essayer de faire le tour du problème. Si on enlève le gentilice abrégé reconnu par Hall et l'article τοῦ précédant le prédicat honorifique qui a été lu en fait (sinon compris) par tous les éditeurs, ce nom est court, cinq lettres d'après Hall et *SB*, six d'après Seymour de Ricci. Le contexte exige un génitif : le α final de Hall et de *SB*, qui donne en effet la désinence caractéristique du génitif d'un nom masculin en ας doit être préféré au ασ de Seymour de Ricci, ce que confirme la photographie. Si nous passons au début, je note un accord entre *SB*, Seymour de Ricci et Ch. Roueché pour une lecture αρ. Hall a confondu un α cursif avec un δ. Il a analysé comme un ο l'élément bouclé du ρ.

On peut donc tenir pour acquise la séquence suivante : αρ..α. Pour les deux lettres encore douteuses, les éditions se concilient mal. *SB* donne Ç̣̣̣, Seymour de Ricci, *II* et Hall, *IB*. De son côté, Ch. Roueché propose Γ̣̣̣, ce qui, d'après la photographie, est paléographiquement correct. Il me semble que le deuxième signe, commun à *SB* et à M^{mc} Roueché comporte une dépression centrale où on pourrait reconnaître la barre médiane d'un Θ. En tout cas, cet élément a été vu et interprété par Hall, comme le montre sa lecture B. Nous en sommes donc à αρ.θα. Le signe compris entre ρ et θ a dès lors toutes les chances d'être une voyelle. Sa morphologie présente, qui évoque incontestablement le γ de Ch. Roueché, n'est guère compatible qu'avec un ε carré ou, pour suivre Seymour de Ricci et Hall, un ι. Dans l'un ou l'autre cas nous aurions affaire, sous les vocalisations également acceptables Ἀρέθας ou Ἀρίθας, au nom arabo-nabatéen Ḥarīth. Les deux graphies grecques sont du reste attestées à l'époque tardive, la première notamment chez Procope⁹⁵ et la deuxième

93. Ainsi par S. DARIS, *Il lessico latino nel greco d'Egitto*, Barcelone 1971, s. v. πόρτα.

94. Hall propose de reconnaître à la l. 2 le nom Παυλαχίου et met un sic sous ΓΙ.

95. Par exemple *Bell. Pers.*, I, 17, 47.

dans un papyrus d'Oxyrhynchus de 612⁹⁶. Malgré l'autorité de Procope et d'autres sources littéraires, la lecture d'un ε me paraît présenter ici plus de difficultés que celle d'un ι. En effet, tous les autres ε du texte sont lunaires. Il serait donc curieux que le lapicide ait adopté le style anguleux pour ce seul et unique signe, dont il aurait omis la moitié des tracés. Je choisis donc de lire un ι surmonté d'une barre parasitaire (peut-être une simple éraflure du support).

Ἄνενεώθη ἡ πόρτα
 ἐπὶ (Π)αυλακίου τοῦ με-
 γαλοπρ(επεστάτου) κόμετος κ(αὶ) τοποτ(ηρητοῦ)
 4 Φλ(αουίου) Ἀρίθθα τοῦ πανευφ(ήμου)
 δουκὸς Φαῶφι α ἰνδ(ιχτίωνος) ἰδ

2 (Π)αυλακίου, inscr. ΓΙΑΥΛΑΚΙΟΥ.

« Cette porte a été restaurée sous Paulaki(o)s, le très magnifique comte et lieutenant de Flavius Arithas le très célèbre duc, le 1^{er} phaôphi de l'indiction 14. »

Le topotérète Paulakios ou Paulakis et le duc Arithas⁹⁷, ne sont pas autrement connus, ce qui empêche d'assigner à l'inscription une date précise. Toutefois, comme l'éditeur de *SB V* 8704, je serais enclin à la situer assez tard dans le cours de l'époque byzantine. L'époque arabe même, où on rencontre encore des ducs et des topotérètes, ne serait pas à exclure⁹⁸. On se fondera d'une part sur les institutions. Le prédicat de πανεύφημος, pour un duc, ne se rencontre pas avant le règne de Justinien⁹⁹. Les parallèles au protocole du topotérète, la dignité de comte, l'épithète de μεγαλοπρεπέστατος nous renvoient au plus tôt à la fin du VI^e siècle. D'autre part, à propos du nom de notre personnage, les formations en -άκι(ο)s, du type de Ἰωαννάκι(ο)s, Θεοδωράκι(ο)s, Σταυράκι(ο)s, se multiplient surtout à compter du VII^e siècle. C'est en particulier le cas pour le nom Παυλάκι(ο)s lui-même, que je ne vois pas attesté en Égypte (ni ailleurs) avant cette époque¹⁰⁰.

Quant aux ressorts, puisque la pierre provient presque certainement de Haute-Égypte, il n'y a guère lieu de douter qu'Arithas fut duc de Thébaïde et que Paulakios ou Paulakis ne soit à ajouter à la liste des topotérètes d'Hermônthis.

96. *P. Amh.* II 157, 1 (la forme se rencontre déjà au III^e s., avec *P. Flor.* III 383, 36).

97. Un lien avec les familles des Harith célèbres à l'époque, le chef kindite et le phylarque ghassanide (voir E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, II, Paris-Bruxelles-Amsterdam 1949, p. 296-297 et *PIRE* II et III A, s. n.), ne serait pas impossible mais on ne peut l'établir.

98. Pour les topotérètes à l'époque arabe, voir *P. Apoll.* 9 intr. Pour les ducs arabes, voir J. GASCOU et K. A. WÖRPE, *ZPE* 49, 1982, p. 89-91 (Thébaïde).

99. Voir O. HORNICKE, *Ehren- und Rangprädikate in den Papyrusurkunden*, Giessen 1930, s. v.

100. Voir *NB* et *Onomasticon*. L'exemple occidental de *P. Ital.* I 22, 3 et saep. date de novembre 639 (voir le commentaire, p. 468, n. 1). L'occurrence récente donnée par le document oxyrhynchite *P. Haun.* III 64, 1, 6, 10 et 16 (pour l'éponyme d'un ξενοδοχεῖον) nous renvoie au VI^e s. (éd.), en fait d'après l'écriture (pl. XII), à la fin de ce siècle au plus tôt. L'augustal Paulakios, qui aurait exercé ses fonctions lorsque Jean Chrysostome était évêque de Constantinople, est mythique, mais il est digne de remarque que l'écrit qui le mentionne, la vie de Jean Chrysostome par Georges d'Alexandrie, est de la première moitié du VII^e s. (voir l'édition de F. HALKIN, *Douze récits byzantins sur saint Jean Chrysostome*, Subs. Hag. 60, Bruxelles 1977, p. 167, n. 64).

* Sigles et abréviations.

APF = *Archiv für Papyrusforschung*.

BASP = *Bulletin of the American Society of Papyrologists*.

BM = W. E. CRUM, *Catalogue of the Coptic Manuscripts in the British Museum*, Londres 1905.

BSAA = *Bulletin de la Société d'Archéologie d'Alexandrie*.

CdÉ = *Chronique d'Égypte*.

CGL = G. GOETZ, *Corpus Glossariorum Latinorum*, 7 vol., Leipzig-Berlin puis Leipzig, 1873-1901.

GIGNAC, *Grammar* = F. GIGNAC, *A Grammar of the Greek Papyri of the Roman and Byzantine Periods*, 2 vol. parus, Milan 1976, 1981.

HUSSON 1974 = G. HUSSON, « L'hospitalité dans les papyrus byzantins », *Akten des XIII. Internationalen Papyrologenkongresses*, Munich 1974, p. 169-177.

HUSSON 1983 = G. HUSSON, *OIKIA*, Paris 1983.

I. Cilicie = G. DAGRON, D. FEISSEL *et al.*, *Inscriptions de Cilicie*, Paris 1987.

IGFay. I = É. BERNAND, *Recueil des inscriptions grecques du Fayoum*, I, Leyde 1975.

I. Philae II = É. BERNAND, *Les inscriptions grecques de Philae*, II, *Haut et Bas Empire*, Paris 1969.

I. Thèbes-Syène = A. BERNAND, *De Thèbes à Syène*, Paris 1989.

JJP = *The Journal of Juristic Papyrology*.

JThS = *Journal of Theological Studies*.

LUKASZEWICZ 1986 = A. LUKASZEWICZ, *Les édifices publics dans les villes de l'Égypte romaine*, Varsovie 1986.

RÉMONDON 1955 = R. RÉMONDON, « L'Edit XIII de Justinien a-t-il été promulgué en 539 ? », *CdÉ* 30, 1955, p. 112-121.

RÉMONDON 1961 = R. RÉMONDON, « Soldats de Byzance d'après un papyrus trouvé à Edfou », *Recherches de Papyrologie* 1, 1961, p.41-93.

RICM = D. FEISSEL, *Recueil des inscriptions chrétiennes de Macédoine du III^e au VI^e siècle*, Paris 1983.

Pour l'explication des sigles de catalogues de papyrus grecs, se reporter à F. OATES, R. S. BAGNALL, W. H. WILLIS et K. A. WORP, *Checklist of Editions of Greek Papyri and Ostraca*, Missoula 1992.



Planche 1. — Haute-Égypte. Construction d'une hôtellerie.



Planche II. — Haute-Égypte. Restauration d'une hôtellerie.



Planche III. — Haute-Égypte. Restauration d'une porte.